

nald, évêque d'Alexandria. C'est Mgr Gauthier, Auxiliaire de Mgr l'Archevêque de Montréal, qui donna le sermon.

Trois Archevêques, plusieurs évêques, au-delà de quatre cents prêtres ou religieux remplissaient le chœur de la Cathédrale.

La *Semaine religieuse de Québec* est heureuse de présenter à S. G. Mgr Forbes, évêque de Joliette, ses respectueux hommages. *Ad multos et faustissimos annos.*

LITURGIE

PAROLES D'ÉVÊQUE

« Un contraste à la fois saisissant et pénible, c'est celui qui existe entre la valeur incomparable de notre sainte Liturgie et la place trop limitée qu'elle tient dans la vie des fidèles. *C'est qu'en fait ils ne comprennent rien ou à peu près rien des gestes qu'ils voient, des paroles qu'ils entendent* d'où l'urgente nécessité de les instruire. . . »

Monseigneur LOBBEDEV, évêq. d'Arras.

LA RÉFORME DU BRÉVIAIRE

Nous lisons dans la *Revue Liturgique et Bénédictine* : *Le Catholic Times* du 7 mars, publie la note suivante que nous publions sous réserve à titre documentaire : « Comme le travail de la réforme du Bréviaire est mené vivement, on pense que l'œuvre que Pie X a tant à cœur, pourra être terminée dans trois ou quatre ans, — au plus tard cinq. On ne considère également pas comme improbable que dans un an (within a year) la S. Congrégation des Rites puisse faire quelques changements dans la manière de réciter l'Office divin. »

ORAISONS À LA MESSE

NOTANDA : 1° L'ordo indique quelquefois une troisième oraison *ad libitum*. Cette oraison est dite *ad libitum*, non pas que le célébrant soit libre de la réciter ou de l'omettre, mais parce que le choix en est laissé à sa propre dévotion. Il peut la prendre non seulement à la fin du Missel, mais aussi dans le corps même du Missel, pourvu que ce soit d'un saint ou d'une solennité dont on peut dire la messe votive.—2° Quand l'ordo dit : *non dicitur tertia oratio*, cela ne signifie pas que l'oraison commandée est supprimée. C'est tout simplement la mémoire commune du temps qui est supprimée, à cause v. g. de la mémoire d'un double simplifié.—3° Les jours où la troisième oraison prescrite par les rubriques est *Ecclesie* ou *pro Papa*, si l'une ou l'autre est commandée par l'Ordinaire, il faut les dire toutes deux, d'abord celle qui n'est pas commandée par l'Ordinaire, et